



## COMMUNIQUÉ

### **Le vérificateur général du Québec livre les conclusions relatives au suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources – Communiqué n°7**

Québec, le mercredi 30 novembre 2011 – M. Renaud Lachance rend public aujourd'hui le tome de l'automne 2011 du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012*.

Le **chapitre 7** présente les résultats du suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources effectuée auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et publiée en 2007-2008. Cette vérification portait sur l'aide financière aux études.

L'objectif d'un tel suivi est de voir dans quelle mesure les recommandations du Vérificateur général ont été prises en compte et si les entités concernées ont remédié aux déficiences dont nous faisons état.

Des 16 recommandations qui ont été formulées à l'époque, nous en avons sélectionné 10. Nous avons choisi celles qui, à notre avis, contribuent le plus à améliorer la gestion du régime d'aide financière aux études. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés, c'est-à-dire que les recommandations ont été complètement ou largement appliquées, dans 70 p. cent des cas.

M. Lachance note qu'il y a eu des améliorations significatives quant à la gestion du régime. Toutefois, des efforts additionnels devront être fournis pour ce qui est de la confirmation des renseignements scolaires par les établissements d'enseignement, des versements d'aide excédentaires et des renseignements que les institutions financières doivent donner aux bureaux de crédit sur les prêts étudiants.

Le rapport détaillé et la présentation faite aux parlementaires sont disponibles sur le site Internet du Vérificateur général du Québec à l'adresse suivante : <http://www.vgq.qc.ca>, sous l'onglet « Rapports » de la section « Publications ».

Source : Raymonde Côté-Tremblay  
Cabinet du vérificateur général  
Tél. : 418 691-5926